

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

et se paient d'avance

Annonces... 25 c. / l.

Réclames... 50 c. / l.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M. M. Lafite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annonces

pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
 LES ABONNEMENTS
 durent des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 25 Mai 1872.

Afin que nos lecteurs puissent bien apprécier le grand débat qui vient d'avoir lieu au sein de l'Assemblée nationale, nous complétons la séance du 21 mai, dont nous avons pu donner un jour à l'avance le compte-rendu, nous analysons exactement la séance du 22 mai; enfin, nous reproduisons impartialement l'opinion des organes de la presse parisienne. Toutefois, nous nous dispensons, par respect pour nos lecteurs, de citer les journaux rouges et communistes, pour lesquels l'outrage et la calomnie tiennent lieu de preuves et de bonnes raisons.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 mai.

A la fin de son discours, M. Rouher s'est étendu très longuement, et au milieu de très nombreuses marques d'impatience, sur l'affaire du brevet Chassepot. Il a rappelé que les bureaux de la guerre n'avaient pas l'habitude de traiter avec des particuliers. Le reproche qu'on leur a toujours fait, c'est au contraire de ne pas vouloir s'adresser à l'industrie privée. On ne saurait donc parler d'habitudes intérieures. Ce n'est que sous l'empire de circonstances exceptionnelles, lorsqu'on a besoin d'armements extraordinaires, que les bureaux de la guerre font les traités.

Une maison avait un procès pour avoir livré des tris frauduleux. Cette maison a été exclue par le maréchal Le Bouf, et le lendemain, dit-on, les commandes continuent. Mais par qui sont-elles faites? Par le gouvernement du 4 septembre. Maintenant, le général de Cissé vient de nouveau déclencher cette maison. Voilà comment procèdent les administrations honnêtes et régulières. Quel lien y a-t-il entre ces faits et les habitudes des bureaux? Ce lien est factice, il faut le briser. M. d'Audiffret-Pasquier a confondu les dates, les temps, les personnes. Quant à son projet de faire instituer un contrôle civil, et de l'introduire au ministère de la guerre, l'orateur voudrait avoir l'avis du gouvernement.

Après avoir parlé des existences dans les arsenaux et contesté les chiffres du rapport, M. Rouher a terminé en disant qu'un mot patriotique et éloquent de M. d'Audiffret-Pasquier l'avait consolé de toutes les tristesses qu'il avait éprouvées. Ce mot, c'est « l'égalité sous le drapeau. » Il y a là un engagement entre l'Assemblée et le pays. Hâtez-vous, dit M. Rouher, de le consacrer par la loi.

Tout à coup, M. Rouher a ajouté que la mission de l'Assemblée ne serait pas terminée après le vote de la loi sur l'armée. M. Rouher proteste contre un mot prononcé en dehors de cette enceinte, « qu'en tre la dissolution de l'Assemblée et la dissolution du pays, la dissolution de l'Assemblée serait préférable. » L'orateur croit que la dissolution prématurée de l'Assemblée serait la dissolution du pays.

Séance du 22 mai.

Disons, tout d'abord, qu'après une séance de 5 heures, à 7 heures du soir, l'Assemblée a adopté à l'unanimité de 694 votants un ordre du jour motivé exprimant « la confiance de la Chambre dans ses commissions, et sa résolution de poursuivre et d'atteindre toutes les responsabilités avant et après le 4 septembre. » Il s'agit de la commission des marchés, de celle du 18 mars, de celle du 4 septembre.

En commençant, M. d'Audiffret-Pasquier a fait remarquer que M. Rouher devait faire une interpellation au gouvernement et qu'il s'était bor-

né à défendre les marchés conclus par l'Empire. Il a attendu pour cela bien longtemps; le rapport était déposé depuis trois mois, il a eu le temps de se préparer. Son système consiste à se plaindre que l'on attaque les bureaux. Il revendique la responsabilité pour le général Palikao. « Vous vous réclamez de la responsabilité ministérielle, a dit l'orateur; ces mots sont étranges dans votre bouche. Mais ne vous plaignez pas : je porterai cette responsabilité si haut, que vous n'aurez rien à dire. » Il y a eu immédiatement un tonnerre d'applaudissements. L'orateur a rappelé qu'il n'avait mis en cause ni l'empire, ni le 4 septembre, qu'il s'était borné à demander certaines réformes nécessaires dans les bureaux. C'était faire une œuvre libérale et d'apaisement. Et voilà ce que M. Rouher refuse. Il veut que l'on parle du 4 septembre. Le 4 septembre n'est pas ici, ou, du moins, il y est à un autre titre. Il a pris la suite des affaires de l'empire. (Applaudissements.) Il faut rendre, dites-vous, M. Gambetta et le général Palikao responsables. La commission n'est pas un corps judiciaire. Elle se borne à constater les faits. L'orateur a maintenu tout ce qu'il avait dit sur les marchés, sur les arsenaux. Il s'est borné à établir une contradiction entre des pièces officielles contradictoires, regrettable.

Une pièce parle de 10,000 canons, une autre de 2,000. Serait-ce en tous cas une déclaration sincère que celle qui compterait comme disponibles pour la guerre de vieilles pièces sans affûts du temps de Louis XIV? Peuvent-elles servir à défendre le soldat, l'honneur du drapeau? L'orateur se défend d'avoir attaqué l'honneur des fonctionnaires des bureaux; il a dit seulement que quelques abus ont pu se glisser. Il signale l'état de désorganisation où l'empire avait laissé les forteresses, les magasins, tandis que le Journal officiel vantait la sollicitude du gouvernement, et que M. Rouher proclamait la perfection de notre armement. « Vous dans l'exil, s'écrie l'orateur, vous n'avez pas vu les chaumières brûlées, nos enfants tomber; et vous croyez, vous autres hommes de cœur léger, qu'il suffit comme après le Mexique de vous plaindre de la Providence qui n'a pas secondé vos desseins? Eh bien! alors, avant de parler, rendez-nous nos légions!

L'orateur a continué en disant que le 4 septembre serait jugé aussi sévèrement s'il l'avait mérité; mais il faut se rappeler qu'en plus d'une occasion on n'a fait que suivre l'exemple de l'empire. Il a terminé en signalant la démolition, l'abaissement d'un pays qui abdique la liberté, le contrôle de ses affaires. Il rend un hommage éclatant à l'homme illustre, vénéré, que l'Assemblée a mis à sa tête pour travailler au bien du pays.

La Chambre, avant de se séparer, achèvera de faire la lumière, en dépit de ceux qui voudraient la dissoudre immédiatement. Que Dieu préserve la France de se retrouver jamais aux mains de ceux qui l'ont si mal conduite et qui l'ont perdue!

M. Rouher a demandé à être écouté avec patience, sinon avec bienveillance. Il s'étonne que l'on fasse un procès qui n'est pas encore instruit. On s'occupera plus tard du 4 septembre, soit; mais en attendant, il ne saurait admettre la solidarité des bureaux. Il discute en détail les marchés et les affaires dont il a été question à la tribune.

Il justifie celles qui datent de l'empire et soutient que la plus grande responsabilité revient au 4 septembre. A partir de ce moment, le débat est devenu une lutte entre M. Rouher et la gauche au sujet du 4 septembre. Une grande partie de la chambre paraissait assister sans trop de plaisir. M. Rouher raconte en détail l'affaire Mottu, de Genève. Il s'agissait de fusils appartenant aux fédéraux et qui se trouvaient dans une cachette mystérieuse. (Hilarité) Un membre de la délégation a traité pour ces fusils fédéraux. (Une voix : Nommez-le.)

M. Rouher : c'est M. Glais-Bizoin. (Tout le monde se retourne vers M. Glais-Bizoin qui est dans une tribune.) A la suite de cette affaire, l'agent de Mottu fait un procès, et réclame une indemnité pour lui et Fazy, ancien Président de la république de Genève. M. Rouher continue à attaquer les marchés du 4 septembre. (Une voix : cela prouve que

vous avez fait école!) J'ai fait école? M. Gambetta : Oui! — Hilarité prolongée et applaudissements à droite. L'orateur continue au milieu des interruptions de la gauche et des « Chut! Silence! » de la droite. Il maintient l'exactitude des chiffres des pièces d'artillerie; il en relit plusieurs fois le compte. Il termine en disant qu'il a partagé les douleurs de la patrie, que l'on pourra lui imposer des responsabilités cruelles, mais que sa consolation sera de rester dévoué au pays. S'il a parlé avec l'assurance de la victoire, au moment où la guerre était décidée, ne fallait-il pas parler ainsi? M. Gambetta l'a fait aussi. Le moment viendra peut-être où les explications seront plus faciles et plus libres. (Oh!)

M. Gambetta répond qu'il espère que la Chambre repoussera les amorces grossières de l'avocat de l'empire. (Oh!) Il accepte du reste la responsabilité de ce qu'a fait la commission d'armement organisée par le gouvernement de la défense. Il défend les marchés attaqués. Il dit à l'empire : Quand vous prépariez cette conflagration, ou vous aviez des armes, alors pourquoi ces marchés précipités? ou vous n'en aviez pas et alors il n'y a qu'un mot à vous dire, traître. (Oh! et applaudissements à gauche.) Peut-on comparer un simulacre de confiance qui était une servilité, avec les paroles patriotiques de M. Thiers! M. Gambetta lui-même avait confiance et l'a encore. Et le Mexique, qu'en dites-vous? Tous ceux qui ont pris part à cette détestable équipée ont péri : Morny, Jecker, Maximilien. (Oh! — Bruit. — Exclamations.)

M. de Belecastel résume les sentiments qui dominent alors dans la droite et le centre en quelques paroles fort applaudies, et dont le sens était que l'empire nous avait infligé à Sedan des humiliations inconnues, et que le gouvernement du 4 septembre avait encore aggravé la situation du pays et les conditions de la paix.

L'ordre du jour que nous avons cité plus haut, est voté.

Revue des Journaux

1^o Première journée des interpellations de

M. Rouher.

Liberté.

M. Rouher disait en commençant son discours : « J'ai à traiter devant vous une question de comptabilité, de marchés, de probité administrative, une question d'honnêteté publique. Je suis bien résolu à laisser de côté tous les entraînements d'une discussion politique. Ce qu'on appelle l'intérêt dramatique d'une séance pourra y perdre : loin de vous en plaindre, messieurs, vous vous en félicitez. »

M. Rouher ne s'est pas un seul instant écarté de son programme. L'attente du « public parisien », qui avait compté sur une séance d'émotions, a été considérablement déçue. Nous croyons, avec M. Rouher, que le grave débat qu'il apportait à la tribune, y a beaucoup gagné.

Patrie

Pendant trois heures, avec cette abondance d'argumentation qu'on lui connaît, avec cette incomparable mémoire nourrie de faits, de dates et de chiffres qu'on a retrouvée intacte, M. Rouher a poursuivi l'examen analytique et critique du rapport de M. Riant sur les marchés et du discours de M. d'Audiffret-Pasquier. Lisez l'historique des marchés Chollet, et vous verrez que dans ces marchés, qui sont au nombre de neuf, un seul a été conclu par le ministère Palikao, que tous les autres ont été contractés

par le gouvernement de Tours et de Bordeaux et qu'un seul de ces marchés a reçu une exécution régulière et complète, justement le marché Palikao. Tout le reste est à l'avenant. Sur toute cette question des marchés, s'il reste des ténèbres à éclaircir, des irrégularités et des malhonnêtetés à poursuivre, c'est à un gouvernement du 4 septembre, c'est à la dictature de M. Gambetta que la charge en incombe. Sur tout ce qui a précédé, la lumière est faite, les preuves matérielles, irréfragables, sont fournies, la démonstration est donnée, non pas une démonstration vague, une démonstration hypothétique, mais une démonstration sur pièces, nous dirions volontiers une démonstration sur papier timbré, une démonstration de notaire administrant, dossier en main, la preuve de la non participation de son client aux faits incriminés.

Journal des Débats

M. Rouher s'est attaché à rejeter une partie du fardeau de nos mécomptes sur le gouvernement du 4 septembre; or, pour le moment, ce n'est pas la question. La commission des marchés n'a pas fait le procès d'un gouvernement, elle a blâmé certains actes, elle n'a point dit qu'ils fussent spécialement imputables à telle ou telle institution politique. C'est l'opinion publique qui s'en prend avec raison à l'empire d'une grande partie de nos désastres, et il n'y a pas de plaidoyer qui puisse l'en détourner. Maintenant, que M. Rouher se charge de démontrer que le gouvernement du 4 septembre est également responsable, c'est, pour aujourd'hui, une affaire à débattre entre M. Rouher et les représentants de ce gouvernement; la majorité de l'Assemblée est parfaitement désintéressée dans cette polémique. La commission des marchés n'a qu'un devoir à remplir : signaler les actes blâmables, quels qu'ils soient et à quelque gouvernement qu'ils soient imputables, et elle ne faillira évidemment point à cette tâche.

Figaro.

La situation de M. Rouher devant une assemblée peu bienveillante était délicate. Tout autre peut-être que lui eût échoué dans l'entreprise. Mais M. Rouher a, peu à peu pris sur ses auditeurs cet ascendant que son immense talent lui avait toujours assuré. Il s'est montré jusqu'au bout l'habile avocat politique que l'on a connu jadis. Faut-il conclure de ce discours nerveux, éloquent, intéressant, tout hérissé de chiffres qu'il est, que M. Rouher est redevenu le leader de l'Assemblée, le maître d'un parti, l'espoir de demain? Non, certainement; et ce serait le flatter que de le dire. Tout ce qu'il convient de conclure, pour demeurer dans le vrai, c'est que M. Rouher a conquis le droit de reprendre sa place à la tribune de l'Assemblée, et c'est beaucoup.

Habile, au début de son discours, à éviter les questions politiques brûlantes, M. Rouher a osé les aborder dans sa péroraison, et il l'a fait cette fois, aux applaudissements de la droite, en frappant un rude coup sur M. Gambetta.

Gaulois.

M. Rouher n'a point changé; il n'est point différent de ce qu'il était le jour où l'émeute du 4 septembre l'arracha de son fauteuil présidentiel. Il a la même physionomie calme, la même carrure, la même puissance de parole, la même autorité. C'est un de ces hommes

rare, hélas ! à qui les révolutions ne font rien perdre de leur impassibilité ni de leurs croyances.

La droite et les centres lui prêtaient une oreille attentive ; du côté gauche on voyait des gens tout prêts à l'interrompre, qui ne pouvaient s'empêcher de l'écouter. Ceux-ci cependant étaient les plus rebelles ; ils auraient volontiers amassé un petit orage.

Cet homme de l'Empire osant se lever au sein de leur République et parler hardiment de moralité, leur semblait par trop audacieux ; une sorte d'affolement s'emparait de leur esprit. Quelques-uns ne pouvaient tenir sur leurs bancs ; quand ils étaient sur le point de s'élanter ils étaient retenus par leurs voisins. Si l'explosion devenait générale, la droite faisait mine de se révolter contre la gauche ; elle imposait silence par des gestes impératifs. On a pu voir aussi les ailes républicaines se rappelant les unes les autres au calme et à la patience. Les généraux qui les commandent n'ont eu que faire de s'en mêler.

Du côté où siègent les conservateurs de toutes nuances, le spectacle était plus curieux encore à observer. On faisait là un aussi grand effort pour contenir les applaudissements que, dans les entourages de M. Gambetta, on en faisait pour contenir les murmures.

Ordre.

M. Rouher a pris corps à corps le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il l'a démolie pièce à pièce, éclairant tout, répondant à tout, réfutant jusqu'au dernier détail, poursuivant jusqu'au bout la plus aride et la plus ingrate des tâches, avec la persévérance d'un homme qui tient à porter la conviction dans les esprits les plus rebelles et à mettre victorieusement hors de cause l'honneur de son parti. Sur la question des marchés passés par le gouvernement impérial, la lumière est faite. Sur la question des arsenaux, M. Rouher a été absolument affirmatif ; il a opposé des chiffres, des calculs à des calculs ; il a appelé l'examen, invoqué l'autorité du gouvernement lui-même, le mettant au défi de rectifier une seule de ses additions, et réduisant à néant toutes les assertions contraires de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. Il résulte de cet état que tout ce qui a été payé par les contribuables, tout ce qui a été officiellement déclaré par l'administration, se trouvait dans nos arsenaux au début de la campagne, fusils, canons, munitions ; le gouvernement et M. le duc d'Audiffret-Pasquier restent sous le défi de M. Rouher.

Bien public.

Le discours de M. Rouher n'a pas produit l'effet qu'en attendaient ses amis. L'orateur a mis en œuvre toutes les ressources d'un incontestable talent ; il a très-logiquement déduit ses raisonnements ; il a même en raison parfois dans le détail ; mais l'ensemble de sa thèse était en dehors de la vérité.

La tactique des partisans de l'Empire consiste à diviser les responsabilités, à les attribuer autant que possible à leurs adversaires, et, quand ils ne le peuvent, à les rejeter sur quelque personnalité isolée.

Gazette de France.

M. Rouher a parlé pendant trois heures pour essayer de prouver que le rapporteur de la commission des marchés avait eu tort, en certains endroits, d'attribuer à l'Empire l'exécution de plusieurs contrats quand il fallait les mettre au compte du gouvernement du 4 septembre.

En supposant que M. Rouher ait eu raison, pour quelques marchés, de faire la distinction des dates, nous demandons en quoi cela intéressera les Français de savoir que des marchés engagés sous l'Empire et par l'Empire ont reçu leur exécution par ceux auxquels les ministres, en se sauvant le 4 septembre, nous ont livrés et ont livré le gouvernement du pays. Ce n'était pas vraiment la peine de se donner tant de mal pour une pareille démonstration.

2^e Deuxième journée des interpellations de M. Rouher.

Journal des Débats.

Il résulte évidemment du débat et du scrutin que la gauche et les représentants du 4 septembre admettent comme appréciateurs compétents de leur responsabilité les mem-

bres des commissions de l'Assemblée, puisque la gauche, elle aussi, charge les commissions, toutes les commissions, de poursuivre et d'atteindre les responsabilités, toutes les responsabilités, après comme avant le 4 septembre. C'est donc une affaire désormais entendue. Il n'y a pas de contestation sur ce point.

Il est heureux qu'un fait aussi important soit dorénavant acquis. Il tourne évidemment à l'honneur de la majorité de l'Assemblée, car il est à remarquer que ces commissions, qui jouissent d'une si entière et si unanime confiance, sont sorties des rangs de la majorité, sont animées de son esprit. Quelle preuve plus éclatante de leur justice et de leur impartialité que l'universel hommage qui leur est rendu à la première attaque sérieuse dirigée contre elles ?

Autre fait qui grandit la majorité et par cela même l'Assemblée tout entière. L'Assemblée, dans cette lutte mémorable de deux jours, s'est dirigée et défendue toute seule. Le gouvernement, quoique interpellé, n'a pas pris de part au débat (et certes nous sommes loin de l'en blâmer).

Paris-Journal.

M. d'Audiffret-Pasquier a obtenu le pendant de son premier succès, si ce n'est d'avantage.

L'orateur s'est montré très-agressif. Vu les dispositions de la Chambre, il le pouvait sans péril. Il s'est adressé presque constamment à M. Rouher lui-même, et c'est avec les accents de la plus violente indignation, de la colère la moins déguisée qu'il a repoussé, sans même les réfuter, les assertions produites par l'ex-ministre impérial.

M. d'Audiffret-Pasquier a été admirablement soutenu par l'Assemblée, ce qui facilitait une tâche déjà bien facile à ce talent chaleureux qui saute à pieds joints par dessus les preuves et allume des flammes à propos de chiffres. A peine a-t-il ouvert la bouche que la gauche et le centre gauche éclataient en applaudissements ; il toussait, on l'applaudit ; il parle, on crie bravo ; il se tait, on l'acclame. A tous les mots pompeux, à toutes les périodes, à toutes les imprécations dont le duc Pasquier flétrit l'empire et M. Rouher lui-même, la gauche et le centre ont répondu par de triples salves d'applaudissements. La tenue de la droite a été plus réservée. Elle approuvait, mais sans gestes bruyants, sans cris de mauvais goût ; elle acceptait avec plaisir que l'orateur fût cruel pour M. Rouher, mais elle a eu le tact de ne pas faire éclater aux oreilles de l'adversaire tombé quand même, le cri féroce du triomphateur.

M. d'Audiffret a fait un discours fort remarquable, il a surpassé notre attente ; mais, nous le répétons, la victoire de sentiment qu'il a remportée lui était très-facile.

M. Rouher a affirmé une fois de plus que les chiffres relatifs aux arsenaux, et qu'il avait annoncés dans son discours, étaient absolument exacts. Il a lu à son tour un document formel, et plus il affirmait, plus la gauche, avec des murmures, semblait contester la parole de M. Rouher.

C'est avec des yeux pleins de larmes, la poitrine oppressée, la voix émue, que M. Rouher a terminé son discours, en attestant son dévouement et son patriotisme. Ces dernières paroles, parties d'une conscience froissée, d'un orgueil humilié, d'un cœur qui souffre, ont provoqué une attitude presque sympathique à droite, tandis que la gauche ricanant, interrompant, prononçant des *oh !* ironiques ou des *allons donc* sceptiques, faisait pâlir l'orateur et indignait la grande majorité de l'Assemblée contre le mauvais goût, cruauté inutile et la lâcheté d'une minime fraction d'elle-même.

C'est au tour de M. Gambetta. Lui aussi veut se faire un succès facile après celui de M. le duc Pasquier. L'occasion est belle. La droite obligée d'être circonspecte à cause de M. Rouher, n'osera pas révoquer en doute les doctrines de Rabagas I^{er}. Il commence.

Ce n'est point un discours, ni un plaidoyer. A peine l'orateur parle-t-il du 4 septembre, à peine s'occupe-t-il des marchés ; il n'en dit que quelques mots. Non ! il n'est monté à la tribune que pour démolir l'empire, pour injurier les hommes du régime déchu et pour accabler M. Rouher de tous les outrages, de toutes les invectives, de toutes les grossièretés familières à un énergumène de carrefour, gorgé de mauvais vin.

Tapant du poing, son seul œil injecté, ses cheveux au vent, l'écume aux lèvres, M. Gambetta s'est livré, aux grands applaudis-

sements de la gauche, au milieu de l'indignation de la droite, à une diatribe violente et charentonnaise contre M. Rouher, qu'il a appelé traître, sans que l'intègre M. Grévy, l'impartial président, ait essayé de calmer ce torrent, qui s'échappait de la bouche de M. Gambetta comme d'un égout. Ce n'était plus de l'éloquence, c'était l'enguelement.

Reprenant un à un, avec violence, avec rage, avec haine, les arguments si habiles du duc Pasquier, le dictateur de Bordeaux à flétri le Coup d'Etat, lui qui a proclamé, avec quelques autres saltimbanques, la République du 4 septembre ; il a pendant un quart d'heure vomit tout ce que le vocabulaire peut offrir d'expressions brutales, de menaces indignes et de folles imprécations. On se serait cru un instant au club Favié. Une gauche affolée applaudissant son insulteur public ; une droite, étonnée, froissée, mais trop faible pour protester énergiquement, écoutant avec stupeur.

M. de Belcastel a remarquablement résumé les débats. Fort ému, mais très-digne, l'honorable orateur a frappé également l'empire et le 4 septembre en termes dignes et mesurés. Il a fait la part des deux régimes et a constaté ce qu'il reproche aux uns et aux autres, avec des expressions pleines de noblesse et de grandeur. Tout le monde écoutait avec attention, avec émotion. La gauche et M. Gambetta ont souvent fiémi sous l'éperon dont les frappait M. de Belcastel. Quant à M. Rouher, les violences de M. Gambetta ont dû l'aguerri, et il a dû prendre pour des roses les épines dont M. de Belcastel l'a voulu couronner.

Ce simple discours a paru une oasis au milieu de la tourmente. On s'est senti en face d'un homme bien élevé, qui, quoique irrité, savait mesurer à chacun sa justice sans se laisser emporter par une haine irréfléchie, et des emportements d'ivrogne en délire.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 22 mai.

Le discours de M. Rouher et l'attitude de l'Assemblée sont l'objet de toutes les conversations. A gauche, on affecte de dire que l'ex-ministre a été au-dessous de lui-même, mais à droite on trouve qu'il a rempli assez habilement une tâche que le milieu parlementaire actuel et ses propres précédents rendaient extrêmement difficile. De ce côté de l'Assemblée, on avoue qu'il a fort bien relevé les erreurs commises par le duc d'Audiffret-Pasquier à qui l'on voudrait bien aujourd'hui n'avoir pas fait le succès de l'autre jour, et ont lui sait gré, surtout d'avoir mis M. Gambetta dans l'obligation de s'expliquer sur ses agissements non-seulement comme ministre de la guerre après le 4 septembre, mais encore comme chef de parti, allant prêcher dans les réunions publiques la dissolution de l'Assemblée.

La majorité est trop hostile au régime déchu qui, en définitive, porte la plus grosse part de responsabilité de nos désastres, pour applaudir celui qui fut le principal agent de l'ex-empereur, mais il est certain qu'elle l'a écouté plus d'une fois avec plaisir et qu'elle se contenait autant pour ne pas laisser voir ce sentiment, que la gauche pour cacher le dépit que lui faisaient éprouver les paroles de M. Rouher. La tactique de ce dernier est claire ; il a voulu, d'abord, convaincre le duc d'Audiffret-Pasquier d'erreur et de partialité contre l'Empire, mais il a voulu surtout mettre le radicalisme et les fractions conservatrices de l'Assemblée en présence.

Le succès ou l'échec de ce calcul dépend maintenant de M. Gambetta. Les plus sages de ses amis lui conseillent de ne pas répondre, mais peut-être cela lui sera-t-il difficile, et une fois à la tribune, on peut douter qu'il sache s'exprimer de façon à ne pas choquer les sentiments de la majorité. On s'attend encore dans la séance d'aujourd'hui à des explications du ministre de la guerre et du ministre de la justice. Si M. Rouher réplique, il est à craindre que M. Thiers intervienne dans le débat. De toutes manières, on s'attend pour aujourd'hui à une discussion plus mouvementée que celle d'hier.

Les opinions sont fort divisées sur l'issue à donner à l'interpellation. A gauche, on voudrait un ordre du jour spécialement dirigé contre l'Empire, tandis qu'à droite, on voudrait un ordre du jour dirigé à la fois contre l'Empire et contre le 4 septembre. Il ne serait pas impossible que, faute de s'entendre, l'ordre du jour pur et simple eût la majorité.

Des réunions de toutes les fractions parlementaires ont eu lieu aujourd'hui avant la séance pour s'entendre à cet égard, mais je ne crois pas qu'il ait été encore pris aucune décision définitive. La situation ne se dessinera probablement qu'après les

discours de MM. Gambetta et Dufaure, peut-être après la réplique de M. Rouher et l'intervention du président de la République.

Il n'est pas certain que la discussion de la loi de réorganisation de l'armée puisse commencer demain. Sont déjà inscrits pour parler : MM. Trochu, Chanzy, Loysel, Billot, Guillenaut, de Castellane, de Morney et Perrot. On assure qu'un des orateurs inscrits cédera son tour au duc d'Aumale.

Le parti bonapartiste va porter comme candidats : dans la Somme, M. Cornuau, et dans l'Yonne, M. Larabit.

C'est à tort que plusieurs journaux ont signalé l'arrivée de M. Lanfrey, notre ministre à Berne. M. Lanfrey n'a pas été à Versailles.

Les plaintes élevées avant-hier, aux Cortès espagnoles, contre la conduite de certaines autorités françaises trop favorables aux carlistes, s'appliquent principalement au préfet des Basses-Pyrénées, M. de Nadaillac, actuellement à Paris où il est venu pour assister au mariage de son fils. Je vous ai déjà que M. de Nadaillac devait être l'objet d'un déplacement sinon d'une mise en disponibilité.

Le prince Napoléon est arrivé aujourd'hui à Bruxelles, venant de Calais, où il avait débarqué ce matin.

Nouvelles d'Espagne.

On écrit de Madrid au XIX^e Siècle :

On a agité cette nuit au sein du conseil la question du sort des prisonniers carlistes. S'agissait seul est pour le bâtiment, il en fait une question personnelle. Tandis que le roi et le ministre de la marine inclinent fortement vers la clémence surtout en présence des succès obtenus en Biscaye et en Navarre. Toutefois le bruit court dans la Salle des Pas Perdus des Cortès que le parti de la vengeance l'aurait emporté, et l'ordre de procéder aux exécutions en masse aurait été donné.

A ce bruit, opposons nos informations qui nous permettent d'affirmer que le roi avait envoyé hier à Carthagène, l'ordre de suspendre l'exécution des bataillons qui s'étaient révoltés.

Au moment où je vous écris, le ministre, au grand étonnement de tous, présente une loi autorisant une levée en masse de 80,000 hommes, afin de parer aux événements de la guerre civile. Cet incident prouve combien la situation est grave.

Je note, en terminant, la grave résolution prise cette nuit par le parti des républicains radicaux. Les députés et les sénateurs qui appartiennent à ces opinions se sont réunis pour discuter si on devait se retirer ou assister aux séances. Par 32 voix contre 27, il a été décidé que les républicains quitteront les cortès. On a nommé une commission de trois membres chargée de rédiger le manifeste qui sera lancé la veille de leur départ.

On lit dans le Temps :

On a reçu des nouvelles d'un combat qui s'est livré dans les défilés de Manaria (Biscaye). Les forces carlistes commandées par Amilcar et autres officiers, s'élevaient à 3,000 hommes. Le général Letona les a attaquées avec sa division et, après plusieurs heures de feu, dispersa les autorités, il est resté maître du champ de bataille. Mais, d'autre part, on assure que les carlistes ont été victorieux et que la troupe du gouvernement a éprouvé des pertes sérieuses.

Clarasa continue à Alava à être poursuivie par Moriones, et l'ont craint beaucoup son retour en Navarre, surtout si les carlistes obtiennent quelques avantages en Biscaye, ce qui serait très-facile si Carasa ou un autre chef insurgé tentait de soulever une seconde fois la province de Navarre.

Tandis que l'agence Havas garde le silence aujourd'hui sur les opérations de Serrano, une dépêche carliste de Genève, datée du 19 mai, annonce la défaite du maréchal à Elgueta (Guipuzcoa). Cette nouvelle est confirmée à quelques détails par une correspondance adressée au *Courrier de France*. Le général amédéeiste aurait perdu ses bagages et vu trois de ses bataillons passer à l'ennemi.

D'autres dépêches annoncent que, dans une rencontre à Manaria, les carlistes ont été victorieux, et qu'ils ont fait éprouver des pertes sérieuses à leurs adversaires.

Nous recevons quelques détails intéressants sur le plan des généraux carlistes. Cabrera, quoique malade à Londres, s'occupe avec le plus grand intérêt des affaires de

Dernières nouvelles

Versailles, 24 mai, 5 h. 15 m. soir.

Le calme a succédé à la grande émotion de l'interpellation de M. Rouher. Hier, l'Assemblée a terminé diverses questions d'une importance secondaire. Aujourd'hui elle aborde de nouveau le projet de loi sur le Conseil d'Etat. L'accord s'est fait entre le gouvernement et la commission au sujet du fameux article 3, qui réserve à l'Assemblée le droit de nommer les conseillers d'Etat. Moyennant certaines concessions et notamment la réduction du nombre des conseillers de vingt-huit à vingt-deux; le gouvernement a reconnu ce droit avec une modération digne d'éloges. L'article 3 a été voté par 420 voix contre 271. Les autres articles sont discutés ensuite, et on peut considérer le projet de loi comme adopté sans opposition réelle en deuxième lecture.

Le *Gaulois* publie la lettre suivante adressée par l'empereur Napoléon III, à chaque général de division, ayant eu un commandement à Sedan :

A MM. les généraux commandants des corps d'armée, à Sedan.

Général,

Responsable devant le pays, par les constitutions de l'Empire, je n'accepte de jugement que celui que prononcerait la nation régulièrement constituée. Aussi n'ai-je point à apprécier le rapport de la commission d'enquête sur la capitulation de Sedan; je me borne à rappeler aux principaux témoins de cette catastrophe la position critique dans laquelle nous nous trouvons.

L'armée, commandée par le duc de Magenta, a noblement fait son devoir, elle a lutté héroïquement contre un ennemi deux fois plus nombreux; lorsqu'elle fut repoussée contre les murs de la ville et dans la ville elle-même, 14,000 morts et blessés couvraient le champ de bataille sur lequel je l'ai vue combattre. La position était désespérée.

L'honneur de l'armée se trouvant sauvegardé par la bravoure qu'elle avait déployée, j'exerçai alors mon droit de Souverain en donnant l'ordre d'arborer le drapeau parlementaire, et je revendique hautement la responsabilité de cet acte. L'immolation de 60,000 hommes ne pouvait sauver la France, le sublime dévouement des chefs et des soldats eût été un sacrifice inutile. Nous avons donc obéi à une cruelle, mais inexorable nécessité; elle a brisé mon cœur, mais laissé ma conscience tranquille.

Croyez, général, à tous mes sentiments.

(Signé) : NAPOLEON.

Camden Place, 12 mai 1872.

Bourse de Paris.

Paris, 23 Mai 1872, soir.

| | |
|--------------|-----------|
| Rente 3 p. % | 55,52 1/2 |
| — 4 1/2 p. % | 78,60 |
| — 5 p. % | 87,25 |

ÉTUDE

de M^e Delbreil, licencié en droit, avoué à Cahors.

Assistance judiciaire

EXTRAIT

De demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du tribunal civil de Cahors, en date du treize mai courant, et par exploit de David huissier à Lauzès, en date du vingt-deux du même mois de mai, Elisabeth Richard, épouse d'Antoine Ségala, sans profession habitante et domiciliée, avec son mari, de la commune de Sabadel, et pourvue de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt-huit avril dernier, a intenté une demande en séparation de biens contre ledit Antoine Ségala son mari, cultivateur. Elle a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors devant lequel la demande est portée.

Pour extrait certifié véritable.

A Cahors, le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant :

DELBREIL.

Voici l'arrêté relatif au cours d'hygiène dont il est question dans la circulaire qui précède :

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu le programme de leçons élémentaires d'hygiène dans les lycées, proposé par l'Académie de médecine;

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les élèves des classes de philosophie et de mathématiques spéciales des lycées sont tenus de suivre des leçons élémentaires d'hygiène.

Art. 2. — Cet enseignement, donné autant que possible par le médecin du lycée, est divisé en six leçons, conformément au programme ci-après :

1^{re} leçon. — De l'hygiène, son but, ses moyens.

Des agents atmosphériques au point de vue de leur influence sur la santé (air, lumière, chaleur, électricité, sécheresse, humidité, vents).

Altérations principales de l'air (climats, endémies, épidémies).

2^e leçon. — Des habitations (sol, exposition, ventilation, chauffage, éclairage, propreté).

Causes d'insalubrité.

Vêtements : modifications selon les âges, les saisons, les climats, le temps.

Soins : cosmétiques, (bains de propreté en général).

3^e leçon. — Aliments (nature et qualité des divers aliments), leur appropriation aux âges, aux tempéraments, aux professions, aux climats : conditions d'une bonne digestion.

Conserves alimentaires : altérations et falsifications des aliments : régime alimentaire.

4^e leçon. — Boissons : eaux potables et leurs caractères, leurs altérations, moyens de les prévenir et de les corriger : caractères, conservation des eaux potables.

Boissons fermentées, vin, cidre, bière, spiritueux, liqueurs, café et thé.

5^e leçon. — Hygiène des sens : veille et sommeil, travaux intellectuels et manuels.

6^e leçon. — Exercice et repos : gymnastique, exercices spéciaux, natation, équitation, escrime et danse.

Fait à Versailles, le 6 mai 1872.

Signé : Jules SIMON.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général,

Signé : S.-R. TAILLANDIER.

Un orage des plus violents a éclaté lundi soir de 8 à 9 heures, sur canton ouest de Montauban; la ville et les faubourgs n'ont souffert que de la pluie, qui tombait par torrents, mais les quartiers du Carreyrat, du Fau, de Carnus, de Tempé, de Poupel et de Riblaye ont été ravagés par la grêle, tombée pendant plus de 30 minutes, et qui sur certains points avait une épaisseur de 10 à 15 centimètres.

Les champs étaient couverts par l'eau qui débordait sur les routes et les chemins.

Les communes de Labastide, Corbarieu, Verlhac-Tescou, Léojac et une partie de Genebrières ont été fort mal traitées; probablement bien d'autres ont aussi été ravagées.

On nous écrit de Corbarieu :

« Dans notre commune, les chemins étaient jonchés de grêle, lorsqu'une pluie torrentielle est venue compléter la destruction. Les blés sont couchés, les vignes abimées, les chanvres et les jeunes luzernes enterrées. »

Une autre partie du département a été frappée à la même heure, dans la direction de Moissac. On assure que le train venant d'Agen a dû s'arrêter sur la voie; le mécanicien et les chauffeurs, blessés par les grelons, ont été forcés de se réfugier dans un wagon.

Nous lisons dans le *Périgord* :

Nous apprenons que la grêle a causé de graves dommages ces jours derniers dans plusieurs localités du département. Voilà la seconde fois qu'elle visite le Périgord depuis moins de trois semaines.

Entre temps, nous avons des torrents d'eau, de neige et de grésil.

C'est charmant !

En exécution d'une décision récente du ministre de la guerre, on distribue en ce moment à tous les sergents-majors d'infanterie des sables d'officiers.

L'éclipse partielle de lune que nous avons annoncée a pu, grâce à l'état du ciel, être très-facilement observée avant-hier soir à Cahors.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors (Lot), M. de Bibal, substitut du procureur de la République, nommé près le siège d'Auch.

M. Selves, juge au tribunal de première instance de Gourdon (Lot), remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Mage, qui reprendra celles de simple juge.

Par arrêté du ministre des finances, en date du 10 mai 1872, M. Lalaix, ancien sous-officier, a été nommé percepteur à Lauzès (Lot), 4^e classe.

Par arrêté préfectoral en date du 21 mai, les électeurs du canton de Souillac sont convoqués le 15 juin 1872, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement.

Nous renvoyons au prochain numéro, faute d'espace aujourd'hui, le compte rendu de la cour d'assise.

Le 20 courant, à Cahors, vers 2 h. du soir, le sergent de ville de service au square a dû mettre en lieu sûr, pour vingt-quatre heures, un jeune désœuvré volontaire qui étalait, avec scandale, son état d'ivresse.

Dans la nuit du 22 au 23 courant, la patrouille, conduite par un agent de police, a emmené à la chambre de sûreté de la mairie deux jeunes gens de la ville qui se livraient, dans les rues, à des tapages injurieux et nocturnes, et troublaient ainsi le repos public.

Un portefeuille agenda, contenant divers papiers et une photographie, trois billets de banque et neuf coupons sur l'emprunt de 2 milliards, dont on connaît les numéros à la police, a été perdu dans l'après-midi de mardi dernier, 21 courant, sur le parcours de la route de Cahors à Mercuès.

On est prié de le déposer au commissariat de police de Cahors. On promet bonne récompense.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé à MM. les recteurs la circulaire suivante :

Paris, le 6 mai 1872.

Monsieur le Recteur,

MM. les inspecteurs généraux commencent à m'envoyer leurs appréciations sur la manière dont nos prescriptions relatives à la gymnastique, aux langues vivantes, à l'histoire et à la géographie ont été exécutées dans les lycées. Je désire recevoir aussi les vôtres, l'avancement de MM. les proviseurs devant être réglé selon le degré de zèle et d'habileté qu'ils auront déployé pour l'organisation de ces divers services.

A la gymnastique se rattachent toutes les questions d'hygiène, tout ce qui a rapport au développement du corps et à la santé. Très peu de personnes en France ont des notions justes à cet égard. J'ai pensé que cinq ou six leçons placées à la fin des études, suffiraient pour faire comprendre à nos élèves que la santé et la force dépendent en grande partie de la nourriture du vêtement, de l'habitation et du règlement de vie, cinq ou six leçons ne font guère que cinq ou six heures et des leçons sur l'hygiène ne demanderont aucun effort d'esprit; nous pouvons donc les rendre obligatoires sans entraver la préparation des examens. Cet enseignement, s'il est bien fait, comme je l'espère, présentera un certain attrait et les jeunes gens en comprendront facilement l'importance.

Je compte sur la bonne volonté des médecins de nos établissements pour se charger des leçons d'après un programme que vous trouverez ci-joint, et qui a été rédigé, sur ma demande, par l'Académie de médecine. MM. les proviseurs désigneront les heures les plus commodes et vous feront immédiatement connaître leurs résolutions. Vous voudrez bien, à la fin de l'année scolaire, m'adresser un rapport spécial sur l'organisation de ce nouveau service. Les élèves de philosophie et de mathématiques spéciales seront astreints à suivre les leçons. MM. les médecins pourront y admettre d'autres élèves avec l'autorisation du proviseur.

Je ne m'excuse pas du léger surcroît de travail que j'impose à nos médecins. Ils sont de vrais pères de famille pour nos enfants, et je sais qu'ils entreprendront dans mes vues avec plaisir.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Signé : Jules SIMON.

Carlos. Il a fait parvenir, dit-on, vers le 10 mai, au prétendant, sous forme de lettre, un plan général d'attaque et de défense. C'est en exécution de ce plan que José Carasa, l'élève et l'ami de Cabrera, a dirigé sur Pampelune l'attaque que nous avons indiquée hier à nos lecteurs.

En Catalogne, Tristany et l'infant don Alphonse tendent à grouper les bandes carlistes en bataillons compacts.

Dans le Huesca (Aragon), les petites villes de Canfran et de Barbastio ont payé sans discussion, aux chefs carlistes, une contribution de guerre en vivres, en munitions, en couvertures de laine.

Nos lettres parlent sérieusement, pour la première fois, de la présence de bandes assez nombreuses dans les Asturies et la Galice.

Quatre mille carlistes occupaient Durango, aux dernières nouvelles.

Le gouvernement d'Amédée n'est plus maître des communications entre Madrid et Barcelone. L'insurrection s'est emparée de plusieurs points du chemin de fer reliant ces deux villes, et ne laisse passer que ce qui lui plaît, hommes et choses.

A. DE HEES.

Informations particulières.

Un correspondant parisien du *Times* dément la nouvelle d'une défaite de Serrano. Il est pourtant incontestable que le général en chef des troupes amédistes a subi un échec dont il est impossible d'apprécier exactement la gravité, mais qui est attesté par les mesures mêmes auxquelles croit devoir recourir le gouvernement espagnol.

P. S. — Au moment de mettre cette lettre à la poste, nous recevons les nouvelles suivantes, d'une authenticité irrécusable :

Deux escadrons de cavalerie et une partie du régiment de Luchana ont passé aux carlistes. Ceux-ci ont en leur pouvoir 2,000 prisonniers, des canons, des fusils, bagages, etc.

Le découragement gagne dans les troupes de Serrano.

Chronique locale et méridionale.

Conseil d'arrondissement.

Tirage au sort des séries pour le renouvellement partiel.

Conformément à l'article 25 de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, a, dans sa session d'avril, divisé les cantons du département en six séries pour le renouvellement des conseils d'arrondissement, qui a lieu par moitié.

Ces séries sont composées ainsi qu'il suit :

Arrondissement de Cahors.

1^{re} Série 2^e Série.

| | |
|---------------|----------------|
| Cahors (sud). | Cahors (nord). |
| Castelnaud. | Lalbenque. |
| Catus. | St-Géry. |
| Cazals. | Lauzès. |
| Puy-l'Évêque. | Luzech. |
| Limogne. | Montcuq. |

Arrondissement de Figeac.

1^{re} Série. 2^e Série.

| | |
|---------------|--------------------|
| Bretenoux. | Figeac (ouest). |
| Cajarc. | Lacapelle-Marival. |
| Figeac (est). | Latronquière. |
| St-Céré. | Livernon. |

Arrondissement de Gourdon.

1^{re} série. 2^e série.

| | |
|-------------|-----------|
| Gramat. | Gourdon. |
| Labastide. | Payrac. |
| Martel. | Souillac. |
| St-Germain. | Vayrac. |
| Salviac. | |

Le Préfet du Lot donne avis qu'il sera procédé le samedi, 1^{er} juin, à une heure et demie de l'après-midi, en Conseil de préfecture, et en séance publique, au tirage au sort qui doit régler l'ordre de renouvellement entre les deux séries des Conseils d'arrondissement.

Cahors, le 24 mai 1872.

Le Préfet du Lot,

E. POUYNY.

Par décret du président de la République française, sont nommés :

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance d'Auch (Gers), M. Vigneaux, substitut du procureur de la République, nommé près le siège de Cahors.

Annonces

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
 (ANONYME)
Capital : 5,000,000 francs
Siège social : 57, rue Taibout, Paris
 OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :
 Participation aux emprunts publics et émissions.
 Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés).
 Paiement de tous coupons.
 Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.
 Achat et vente de toutes valeurs en Banque.
 Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur

toutes valeurs françaises et étrangères.
Le Président du Conseil d'administration,
 N. LEFEVRE-DURUFLÉ, G. O. *

Nous lisons dans la *Revue de la Mode* sous la signature de M^e la V^{tesse} de RENNEVILLE :
 J'engage vivement mes lectrices à ne faire aucun achat en robe d'éte avant d'avoir écrit à M. LE HOUSSEL, propriétaire de l'*Union des Indes*, rue Auber, 1, Paris, qui leur enverra franco une magnifique collection de crantillons de robes foulard de l'Inde, depuis 45 fr. la robe.

De tous les points de la France, on signale de violents orages qui ont saccagé de riches récoltes non assurées pour la plupart : ces orages ne sont vraisemblablement que les précurseurs d'autres encore plus dangereux.
 En présence de désastres aussi fréquents, il semble presque incroyable que bien des cul-

tivateurs ne songent même pas à l'assurance pour se garantir contre le risque, de grêle, vingt fois plus probable, (la statistique le démontre) que le risque d'incendie.

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
 ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
 EN EXIGEANT
le véritable nom

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18

mars. — Bureaux: Faubourg Montmartre, 10.
 — Trois mois, 17 fr.

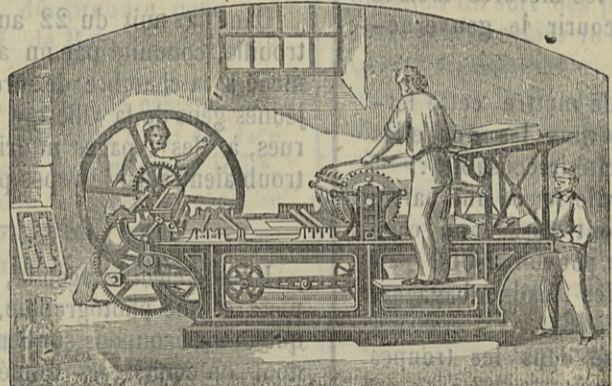
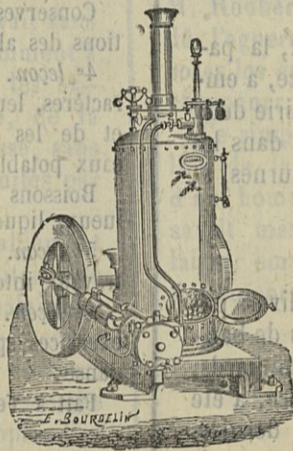
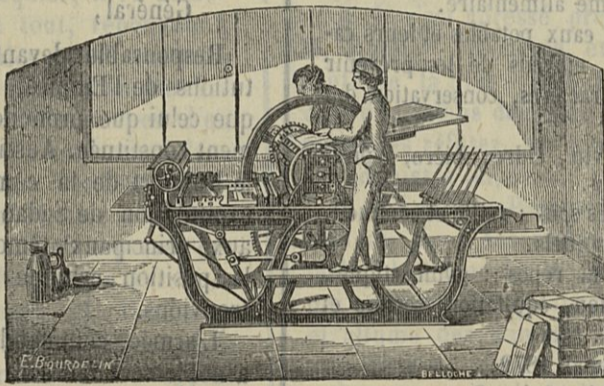
JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)
 11, BOULEVARD DES ITALIENS
 ANNÉE 1874

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Edition mensuelle. 9 fr.
 Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
 Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons. . . 18 fr.
 Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trimestre
 6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.
 Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.
 Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.
 Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

- Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
- Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
- Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
- etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

OUVRAGES DE LUXE

- Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
- Livres — Registres avec réglure en tous sens
- Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
- etc. — etc. — etc.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 46 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Pour paraître, au premier jour, chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 30 pages

par **Léon VALÉRY**, de Lalbenque

25 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE — 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8^o de 412 pages. 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patte double, no Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sels, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. On se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie. S'adresser à M. Emile Escudie, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
 Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

On demande des agents cantonniers

pour représenter la Compagnie d'assurances contre l'incendie la *Sauvegarde*. — S'adresser à M. Hébrard directeur-divisionnaire, à Cahors.

FLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
 Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
 10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux flacons ordinairement.
 Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.